



Aux contribuables de la susdite municipalité

## **Avis public**

### **Demande de dérogation mineure**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**QUE** le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 83 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation des immeubles :

Lot 6 345 977 du cadastre du Québec.

Nature et effet :

- Permettre une opération cadastrale afin de scinder ce lot en deux nouveaux lots ayant une largeur de ligne avant (étendue de front) de 48.55 mètres chacun. La réglementation exige une largeur de ligne avant d'un minimum de 50 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au [mairie@st-cuthbert.qc.ca](mailto:mairie@st-cuthbert.qc.ca)

Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-troisième jour du mois de mars deux mille vingt et un.

---

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier